

BAYONNE-ANGLET-BIARRITZ

Situation, trafic et emploi

La situation

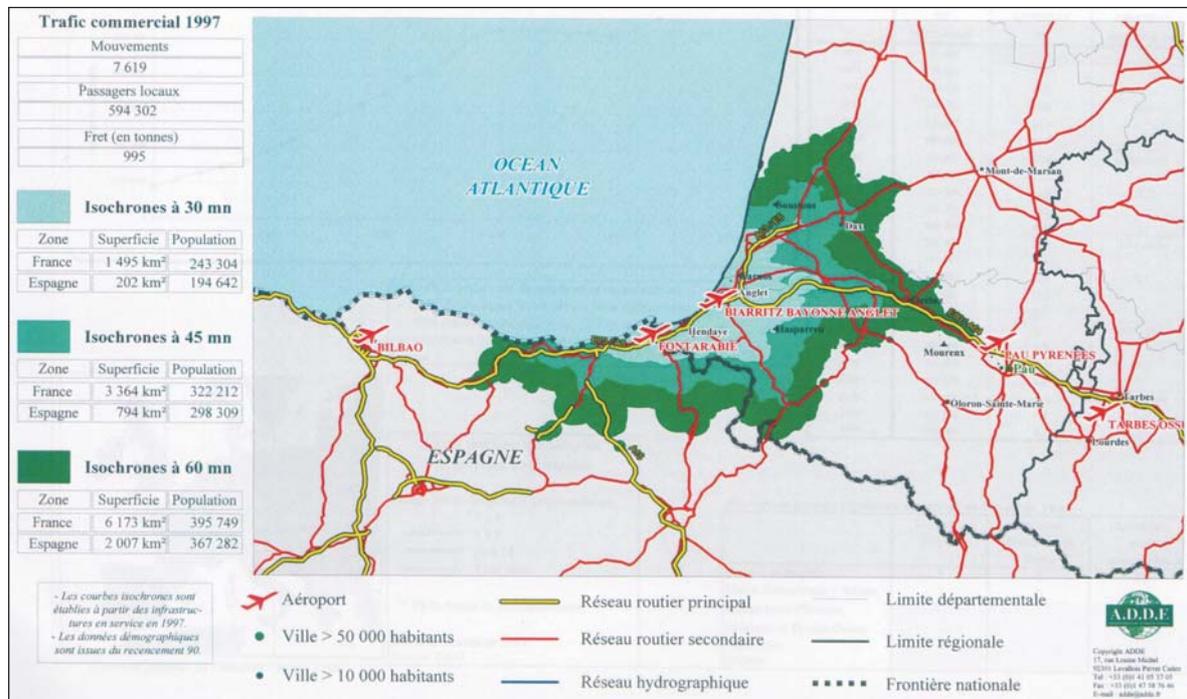
L'aéroport est situé sur les communes d'Anglet et de Biarritz, à 40km par autoroute de San Sebastian, 110km de Pau et 180 km de Bordeaux.

Il se trouve également à 5 km de Biarritz et 8 km de Bayonne.



Source : site internet Bayonne.aeroport.fr

Temps d'accès à l'aéroport



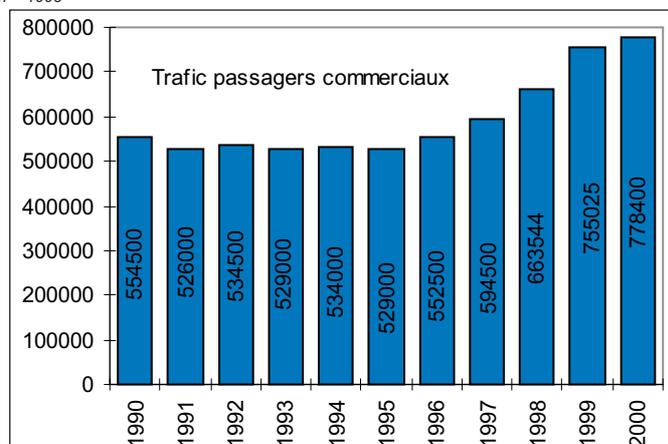
Source : DGAC, "Description des services offerts par le transport aérien" - 1998

Le trafic

En 1999, le trafic de l'aéroport a atteint 755 505 passagers, et 780 015 en 2000

L'emploi :

201 salariés travaillent sur la plate - forme (soit 0,3 emplois pour 1000 passagers).

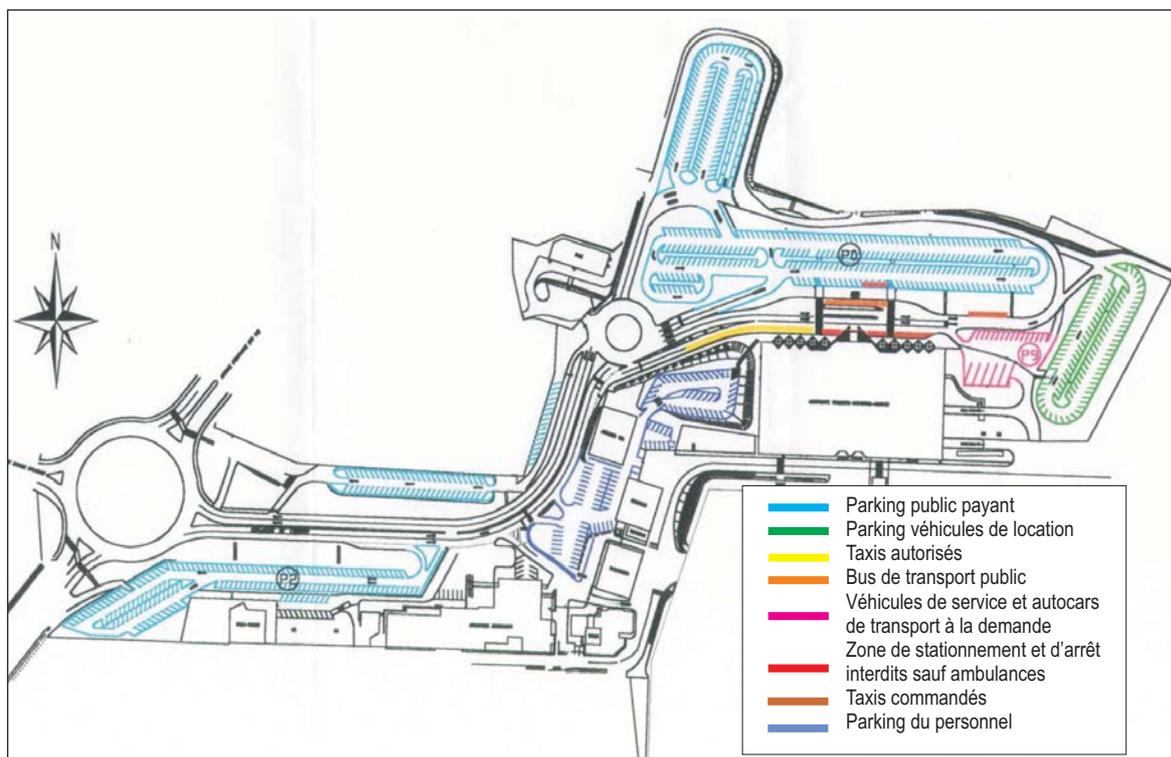


Source : DGAC

Le stationnement

649 places de stationnement sont à la disposition des passagers venant en voiture, organisées en 3 parkings, soit 0,86 places pour 1000 passagers.

C'est l'aéroport qui est le gestionnaire du stationnement. Le montant des recettes était en 1999 de 4,4 millions de francs, soit 5,80F par passager.



Source : aéroport

Tarif selon les durées de stationnement

	P 0	P 1	P 2
0 - 30 mn	5f	Gratuit	-
30 à 60 mn	10f	5f	0 à 1h : 5f
1h à 2h	15f	10f	10f
2h à 3h	20f	15f	15f
3h à 12h	30f	20f	20f
12h à 18h	40f	30f	30f
18h à 24h	55f	35f	35f
Le 2 ^e jour	50f	30f	40f
Au-delà par jour	40f	20f	20f
Abonnement mensuel	600f	400f	400f
Abonnement compagnies (trimestriel)		300f	300f

L'offre de transport public à destination du centre ville

Le cadre contractuel

L'aéroport est situé dans le Périmètre de Transports Urbains dont le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération de Bayonne est l'Autorité Organisatrice.

La desserte est assurée par l'exploitant du réseau de transport public urbain dans le cadre de sa convention de Délégation de Service Public(DSP). Il s'agit de la STAB SA (filiale du groupe Transdev).

La desserte fait partie intégrante du réseau de transports publics de l'agglomération. Elle ne fait pas l'objet d'une convention spécifique. Le contrat signé entre l'AO et l'exploitant pour l'exploitation de l'ensemble du réseau est une DSP à prix forfaitaire. Le coût de la ligne 6 n'est pas identifié par rapport au reste du réseau.

Caractéristiques techniques

La ligne 6, d'une longueur de 17 km, dessert à partir de l'aéroport :

- Le centre ville de Biarritz ainsi que la plupart des quartiers de cette ville (temps de parcours aéroport centre ville compris entre 17 et 23 minutes)
- Une partie de la ville d'Anglet, notamment le quartier Saint Jean d'Anglet où se trouvent plusieurs hôtels (10 minutes)
- La ville de Bayonne jusqu'à la gare SNCF (durée du trajet aéroport-gare comprise entre 20 et 25 minutes).

La fréquence de la desserte est de 21 passages par jour dans chaque sens entre 7h20 et 19h35, avec un cadencement à 12 minutes. L'itinéraire est fixe.

Des correspondances sont possibles avec les TGV en gare de Bayonne et avec les autocars régionaux aux centres-villes de Bayonne et Biarritz. Les arrêts sont matérialisés comme sur le reste du réseau urbain (poteau, fiche horaire, abribus). De la même façon, il n'y a pas de titres de transport spécifiques sur cette ligne.

Les véhicules utilisés sont des autobus standard à 3 portes d'accès, surbaissés, sans aménagements spécifiques. Ces véhicules ont entre 5 et 6 ans d'âge.

La clientèle a fait l'objet d'une enquête origine - destination, menée au cours de l'année 2000, qui a permis d'évaluer la fréquentation de l'arrêt aéroport.

En période normale (hors Juillet et Août), la moyenne des montées à l'arrêt n'excède pas 10 passagers par jour dans chaque sens. Pendant l'été, cette fréquentation est multipliée par 3 ou 4. Au total la "part de marché" (théorique) de cette liaison ne dépasse pas 2%.

Liaisons vers d'autres agglomérations

Le site internet de l'aéroport fait état de liaisons en transports collectifs en direction d'Hendaye et Saint Jean de Luz. Cependant, ces lignes ne sont pas officiellement connues du Conseil Général, autorité organisatrice des transports interurbains.

Les taxis

Les taxis de Bayonne, Anglet, Biarritz et Saint Jean de Luz sont autorisés à stationner sur le site de l'aéroport. Le stationnement est organisé en 2 files :

- Une pour les taxis d'Anglet, qui sont prioritaires
- Une pour les taxis des 3 autres communes.

Le prix d'une course vers Biarritz ou Bayonne est de l'ordre de 60F (80F en tarif de nuit).

Organisation

Nombre de taxis autorisés :

- Bayonne : 22
- St.Jean-de-Luz : 16
- Biarritz : 27
- Anglet : 1

Les tarifs

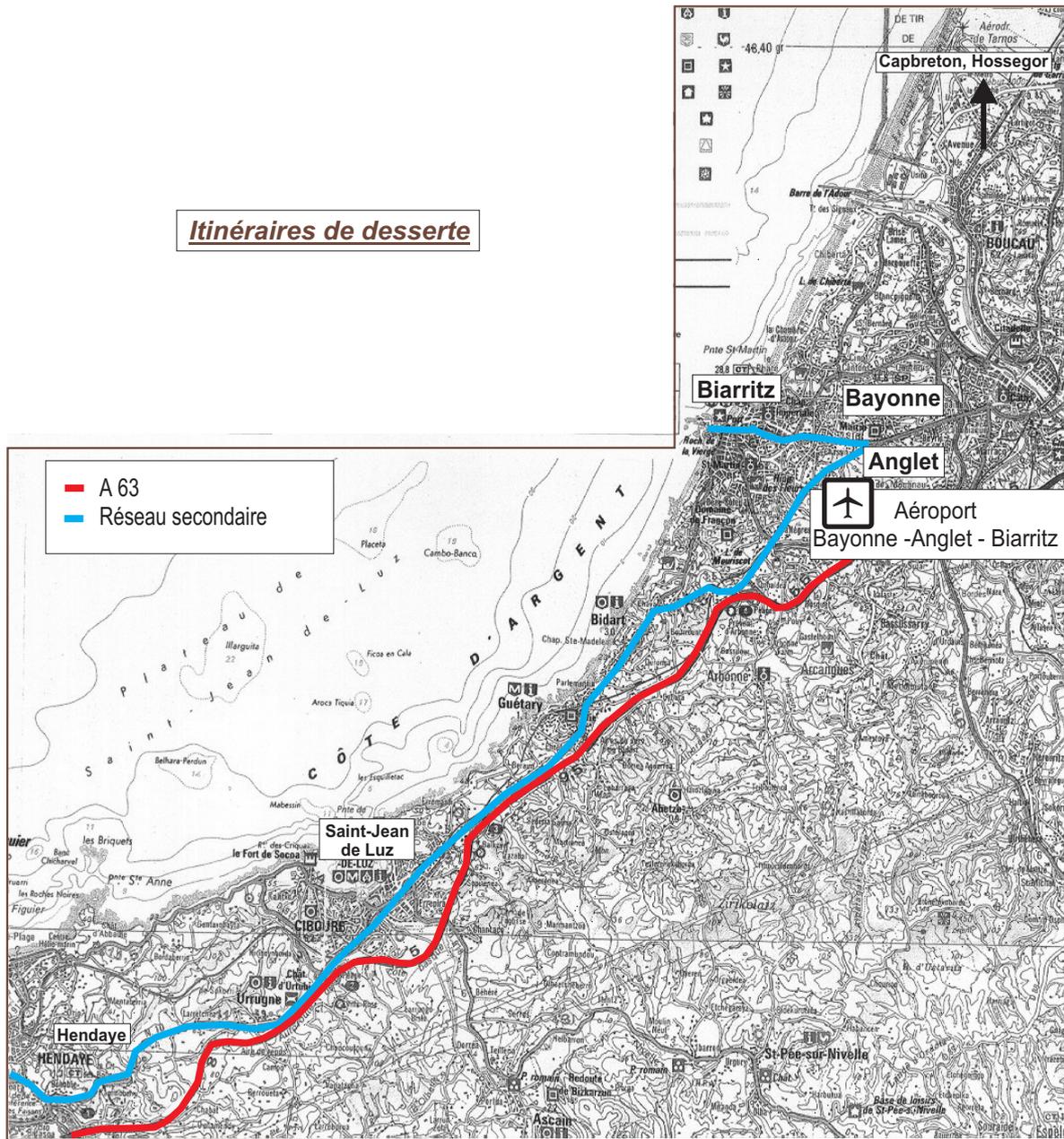
Le prix d'une course vers Biarritz ou Bayonne est de 60 f le jour et de 80 f en tarif nuit.

La desserte de la gare SNCF

La gare de Bayonne est desservie uniquement par les taxis de la commune. Les emplacements ne sont pas matérialisés mais la zone réservée aux taxis permet à une dizaine d'entre eux de stationner.

BAYONNE-ANGLET-BIARRITZ

Itinéraires de desserte



Fond de plan : IGN 1/100 000

Les études et enquêtes

Il y a 10 ans, la STAB SA a mené une enquête pour déterminer l'origine et la destination des passagers fréquentant l'aéroport. 55% des passagers avaient alors pour origine ou destination une des communes du PTU (Bayonne, Anglet, Biarritz), les autres ayant des destinations très dispersées.

Sur les 55% de passagers à destination ou originaires de l'agglomération, les 2/3 des origines/destinations se trouvaient sur la commune de Biarritz. À la suite de cette étude, l'exploitant a pris l'initiative, avec l'approbation de l'Autorité Organisatrice, de mettre en place en service expérimental une navette aéroport spécifiquement aménagée (racks à bagages...) et décorée, desservant en express et avec un tarif spécial le centre ville de Biarritz et la plus grande partie des hôtels du littoral de Biarritz et d'Anglet. Rapidement, l'augmentation de la fréquence des vols a exigé, dans une logique de navette, l'exploitation de 2 véhicules. Ces moyens mis en œuvre n'ont pas permis d'atteindre une fréquentation suffisante pour justifier le maintien du service sous cette forme.

Cet échec a conduit le Syndicat Mixte à souhaiter la desserte par une ligne régulière passant à proximité, ce qui n'entraînait pas de dépense supplémentaire significative. Cependant le début du développement de la fréquentation de l'aéroport observée pendant l'été 2000 justifie désormais une nouvelle étude.

Les projets

Le développement actuel de l'aéroport permet d'envisager un trafic de l'ordre du million de passagers à un horizon de 5 ans. Est-ce que ce niveau de fréquentation nécessitera le recours à une desserte spécifique ?

Le projet fédérateur en terme de transports collectifs qui est aujourd'hui à l'étude est le Tram-Train-Transfrontalier. Il desservirait la côte basque du sud des Landes à Hendaye, et serait connecté au réseau ferroviaire espagnol.

L'idée, apparue lors de la réflexion menée autour du Dossier de Voirie d'Agglomération, a été creusée en 1998 au moyen d'une étude de faisabilité commandée par la Communauté d'Agglomération.

Aujourd'hui, ce projet fait l'objet d'un programme d'études important, pris en charge par l'Etat et les acteurs locaux. Un syndicat mixte d'études est en cours de constitution, regroupant la Communauté d'Agglomération, 3 autres communes et le Syndicat Mixte des Transports Ce projet combine une dimension transfrontalière, la desserte de la côte Basque et la desserte interne de l'agglomération. Il fédère le Projet d'Agglomération de la Communauté d'Agglomération, le projet de l'Eurocité, le Projet Pays Basque (CIAT 1997) ainsi que le PDU.

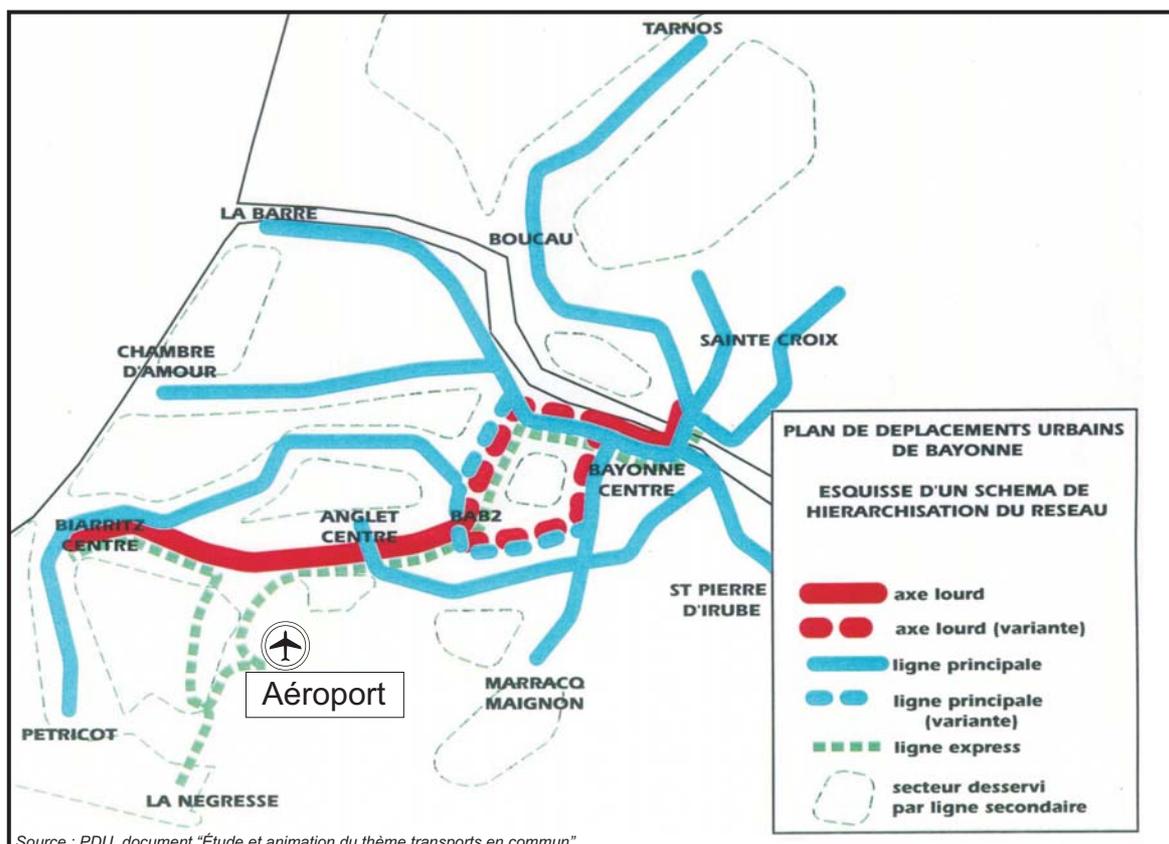
À ce jour, l'aéroport n'est pas directement concerné par ce projet car trop éloigné de la voie ferrée.

Le PDU en cours d'élaboration (le document en est encore à sa phase d'étude technique et n'a pas encore été validé) envisage la hiérarchisation du réseau TC de l'agglomération et sa connexion avec le futur tram-train. Cette hiérarchisation s'organiserait autour d'axes lourds TCSP dont plusieurs variantes d'itinéraires sont possibles, de lignes principales articulées autour de l'axe lourd choisi, de lignes de desserte locale et de lignes express.

BAYONNE-ANGLET-BIARRRITZ

Ces lignes express sont destinées à être calées sur des destinations identifiées appelant des liaisons rapides et confortables sur des créneaux horaires précis mais sans présenter nécessairement des fréquences élevées. 3 lignes de ce type sont envisagées :

- Biarritz centre - aéroport
- Bayonne centre - aéroport
- Biarritz centre - gare de la Négresse.



La mise en place de ces lignes est détaillée dans la fiche thématique n°4 du document "Étude et animation du thème transports en commun" du PDU de l'agglomération Bayonnaise. Avec des fréquences calées sur les départs des principaux trains et avions, ces lignes emprunteraient les itinéraires les plus rapides (boulevards, axe lourd) avec un nombre d'arrêts réduits. Elles seraient exploitées par des véhicules adaptés proposant des prestations spécifiques en matière de transport de bagages et de places assises, avec des vitesses commerciales supérieures à celles d'un autobus urbain.

Sur la base de 15 allers-retours par jour et par ligne tous les jours, le coût de ce réseau express est évalué à environ 2,5 millions de francs, avec un objectif de un millions de recettes.

Un partenariat commercial et financier avec le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de l'Aéroport est préconisé. L'échéance proposée pour la mise en place de ces lignes express est 2003 (année d'échéance de la DSP actuelle).

Contacts

DRE, Pôle aménagement transports : M Bompas
DDE 64 : M Vatin, responsable de l'arrondissement de Bayonne
Syndicat Mixte : M Lagraula.

Documents

- Dossier de Voirie d'Agglomération Pays Basque/ Sud des Landes, DDE des Pyrénées Atlantiques, arrondissement de Bayonne.
- Plan de Déplacements Urbains de l'agglomération Bayonnaise, étude et animation du thème "transports en commun", fiches d'action et programmation, Agence d'Urbanisme Adour-Pyrénées, Syndicat Mixte des Transports en Commun, Communauté d'Agglomération de B.A.B., mars 2001.